VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-04-22

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

17.04.12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.04.22 : Convention avec l'Institut Pasteur pour la restauration de la chapelle Saint-Nicolas à Rennemoulin.

❑ **M. Michel COLIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sa compétence relative à l'aménagement de l'espace et sa politique de protection et de valorisation du site classé de la Plaine de Versailles ;

Vu l'étude préalable « Restauration et mise en valeur » réalisée en novembre 2009 par Pierre BORTOLUSSI, Architecte en Chef des Monuments Historiques;

Vu le courrier relatif à la demande de l'Institut Pasteur d'une subvention pour la sauvegarde de la Chapelle Saint-Nicolas de Rennemoulin en date du 7 février 2012 ;

Vu le projet de convention portant sur les travaux de sauvetage, restauration du clos et du couvert sur la « Chapelle du Prieuré » (dite Chapelle Saint-Nicolas) appartenant à l'Institut Pasteur définissant le partenariat financier avec l'Institut Pasteur ;

Le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc accueille un vaste espace ouvert et agricole, dans sa partie ouest : la plaine de Versailles, dont une partie constituait le « Grand Parc » des chasses du Roi. Cet espace a fait l'objet d'une procédure de classement au titre des sites classés en juillet 2000 (article L.341-1 et suivants du Code de l'environnement).

Historiquement déjà, de fortes mesures de protection ont été prises pour sauvegarder ce patrimoine directement lié au Château de Versailles, depuis le début des années 60 (trou de serrure de la loi Malraux en 1964, zone naturelle d'équilibre dans les années 1970).

L'intérêt historique et pittoresque de la plaine de Versailles est à l'origine d'une mobilisation importante des élus locaux, des agriculteurs et des associations en vue de la protection et la mise en valeur de ce vaste espace soumis à une pression foncière importante.

La plaine de Versailles possède un patrimoine riche, qui a été répertorié dans le projet de guide de gestion patrimoniale élaboré par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. La chapelle Saint-Nicolas située sur la commune de Rennemoulin est une des pièces maîtresse du patrimoine de la plaine de Versailles.

Elle fut construite en 1202, sur les bords du ru de Gally, dans un ensemble constituant un prieuré. Ayant perdu sa vocation religieuse, ce domaine a été racheté en 1919 par l'Institut Pasteur qui lui a conservé sa vocation agricole. La chapelle est de ce fait restée fermée au public depuis 1810 jusqu'à nos jours.

En 2009, une étude préalable financée par l'Association de Protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) dans le cadre du programme LEADER a été réalisée par Pierre Bortolussi, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Cette étude a permis de définir un programme par phase de réhabilitation de la chapelle Saint-Nicolas et d'apporter une estimation financière pour les travaux de réhabilitation.

L'Association pour la Renaissance du Patrimoine de Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Bailly (ARP-NRB), directement concernée de par ses statuts, soutient ce projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine rural de la Plaine et participe à la recherche des financements nécessaires à cette restauration.

D'autres collectivités et institutions se sont déjà engagées à soutenir financièrement le projet de réhabilitation de la chapelle Saint-Nicolas.

Présenté lors du bureau communautaire du 10 janvier 2012 et à la commission d'aménagement du 11 janvier 2012, le projet a obtenu l'adhésion des élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Afin de contribuer à la dynamique de protection et de mise en valeur de la Plaine de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc envisage de soutenir financièrement ce projet, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, et dans le prolongement des actions déjà engagées sur la Plaine de Versailles et notamment de réhabilitation de l'ancienne l'allée royale de Villepreux.

Un projet de convention entre l'Institut Pasteur et la communauté d'agglomération permettra donc de cadrer les engagements de chacun des partis. Une fois restaurée, cette chapelle sera mise à disposition de la communauté d'agglomération pour les besoins de sa politique culturelle 5 jours par an pour des spectacles ou concerts. Par ailleurs, ponctuellement, des expositions pourront également avoir lieu sur des périodes plus longues.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve la participation financière de Versailles Grand Parc au projet de réhabilitation de la chapelle Saint-Nicolas ;*

2) *décide d'accorder une aide spécifique d'un montant de 70 000€ ;*

3) *donne tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour signer la convention et les documents s'y rapportant ;*

4) *dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14